

COMMUNE DE PREMESQUES

PROCES VERBAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	17
Date de la convocation :	03.03.2021
Date d'affichage :	08.03.2021

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE
DU 8 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le huit du mois de Mars, à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, en raison des contraintes sanitaires, Salle Saint-Laurent, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

- 17 Présents : Y. HUTCHINSON - A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE - N. GUISLAIN - L. BASECQ - X. DUBOIS - P. CAREY - S. VAN EECKE - D. DUMONT - C. LEFEBVRE - F. BOULANGER - C. ANNAERT - P. PACCOU - E. ROHN - P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS
- 1 Absent ayant donné pouvoir : S. MOUVEAUX à Y. HUTCHINSON - P. JOURDAIN à P. VANDEN DORPE
- 0 Excusé :

Yvan HUTCHINSON : « Bonsoir à tous merci d'être présent pour cette séance de conseil municipal du 8 mars qui va être dominé pour l'essentiel par le budget. Je vous propose comme à l'accoutumée de désigner un secrétaire de séance qui suivant l'ordre de la liste est Ludovic BASECQ. Est-ce qu'il y a une opposition particulière ? Je pense que non alors dans ce cas-là procédons à la l'appel. »

Ludovic BASECQ procède à l'appel.

Yvan HUTCHINSON : « le quorum est atteint. Nous pouvons donc normalement délibérer. Nous aurons donc l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020
2. Vote du Compte de Gestion 2020
3. Vote du Compte Administratif 2020
4. Affectation des résultats du compte administratif 2020 au Budget Primitif 2021
5. Adoption du Budget Primitif 2021
6. Demande de subvention auprès du fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille – Volet Transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal - Rénovation du parc de l'éclairage public - Exercice 2021
7. Autorisation de signature de la convention relative aux modalités d'accès aux données du portail cartographique métropolitain des logements locatifs sociaux entre la Commune de Prêmesques et la Métropole Européenne de Lille
8. Autorisation de signature de la convention renforcée de partenariat entre la commune de Prêmesques et l'Association Emploi-Formation Vallée de la Lys & Flandre Intérieure
9. Questions diverses

Est ce qu'il y a des remarques sur cet ordre du jour ? Pas de remarque sur cet ordre du jour. Je vous propose de passer au point n°1 »

2021-01 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020

Est ce qu'il y a eu des remarques ? Est-ce qu'il y a des demandes de correction ou de précision. Pas de remarque ? Je vous propose donc de l'adopter.
Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Pas de remarque. Je vous remercie, le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre est adopté. »

Délibération adoptée à l'unanimité

2021-02 Vote du Compte de Gestion 2020

Yvan HUTCHINSON : « Monsieur Marque vous avez la parole. »

Arnaud MARQUE : « Je vous rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Principal pour l'exercice 2020, conformément à l'article L.2121-31 du CGCT.

Yvan HUTCHINSON : « est ce qu'il y a des remarques ou des questions sur cette 1ère délibération relative au vote du compte de gestion 2020 ? je n'en vois pas. Dans ce cas je vous propose d'adopter cette délibération sur le vote du compte de gestion 2020 Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? je vous remercie. La délibération est adoptée. »

Délibération adoptée à l'unanimité

2021-03 Vote du Compte Administratif 2020

Yvan HUTCHINSON : « La suivante consiste au vote du Compte Administratif 2020. Et comme le veut le code des collectivités, je me retire. »

Arnaud MARQUE : « Conformément à l'article L2121-31 du CGCT, le conseil municipal doit se prononcer sur l'arrêt des comptes de l'exercice 2020.

L'assemblée délibérante a reçu, afin d'en prendre connaissance, le compte administratif retraçant l'ensemble des inscriptions budgétaires de l'année 2019.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce compte administratif qui s'établit comme suit :

Budget principal 2020 :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	639 907.73 €	418 915.43 €
FONCTIONNEMENT	1 272 407.32 €	1 462 425.12 €

Les résultats de l'exercice 2020 sont donc les suivants :

- En section d'investissement : un déficit de 220 992.30 €
- En section de fonctionnement : excédent de 190 017.80 €

- Soit un total pour les deux sections de - 30 974.50 €

Le résultat de clôture de l'exercice précédent était de :

- En section d'investissement : déficit de 212 959.75 €
- En section de fonctionnement : excédent de 869 226.74 € dont une part affectée de 319 794.89 € pour couvrir le déficit de la section d'investissement soit un résultat de 549 431.85 €

Le résultat global de clôture de l'exercice 2020 s'obtient par l'addition du report des résultats de l'exercice précédent et du résultat de l'année 2020.

Soit :

- En section d'investissement : un déficit de 433 952.05 €
- En section de fonctionnement : un excédent de 739 449.65 €
- Soit un résultat de 305 497.60 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont arrêtés de la façon suivante :

- Total des restes à réaliser en recettes : 0.00 €
- Total des restes à réaliser en dépenses : - 63 364.03 €
- Soit un déficit sur les restes à réaliser de : - 63 364.03 €

Il ressort donc pour la section d'investissement un besoin de financement égal à 497 316.08 € qui doit être couvert par une affectation prioritaire de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 (recettes de la section d'investissement).

Est-ce que vous avez des questions ? Nous allons donc procéder au vote. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Le compte administratif 2020 est donc adopté. Nous allons attendre le retour de monsieur le maire."

Monsieur le Maire réintègre la séance du conseil municipal.

Yvan HUTCHINSON : « J'ai une inquiétude à avoir sur le résultat des votes ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité

2021-04 Affectation des résultats du compte administratif 2020 au Budget Primitif 2021

Yvan HUTCHINSON : « Monsieur Marque vous avez toujours la parole. »

Arnaud MARQUE : « Le conseil municipal, après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2020, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif 2020 – Affectation du résultat au budget primitif 2021

	RESULTATS 2019	PART AFFECTEE à l'investissement EN 2020	RESULTATS 2020	RESULTATS DE CLOTURE 2020
Investissement	- 212 959.75 €	0	-220 992.30 €	• 433 952.05 €
Fonctionnement	869 226.74 €	319 794.89 €	190 017.80 €	739 449.65 €
	656 266.99 €	319 794.89 €	-30 974.50 €	305 497.60 €

L'affectation suivante est proposée :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Déficit cumulé fin 2020	-433 952.05 €	
Excédent cumulé fin 2020		305 497.60 €
Restes à réaliser en dépenses	63 364.03 €	0.00

TOTAL	- 497 316.08 €	305 497.60 €
Restes à réaliser en recettes	0.00	0.00
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté Besoin de financement D001 (inv.)	433 952.05 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé Affectation obligatoire au compte R1068 (inv.)	497 316.08 €	
Excédent de fonctionnement reporté Solde au compte R002 (fonct.) = total résultats fonctionnement - RAR		242 133.57 €
Report au compte R001 (inv.)		

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'il y a des questions, des remarques, des demandes d'éclaircissements ? demandes sur cette affectation des résultats du compte administratif 2020 au budget primitif 2021 ? de correction ou de précision. Pas de remarques ou de questions ? Je vous propose donc de passer au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

Nous continuons et passons à la suite logique qui est l'adoption du budget primitif 2021. »

Délibération adoptée à l'unanimité

2021-05 Adoption du Budget Primitif 2021

Arnaud MARQUE : « Considérant la reprise des résultats et leur affectation ;
Le budget est présenté et voté par chapitres ».

Yvan HUTCHINSON : « pour la fluidité, je vous propose, après le vote de chaque chapitre, de manifester une abstention ou une opposition à chaque fois que Arnaud a terminé. S'il n'y en a pas, je considère le vote du chapitre acquis. Cela vous va ? »

Arnaud MARQUE :

Chapitre	FONCTIONNEMENT DEPENSES	Montant BP 2020	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions
011	Charges à caractère général	487 350.00€	17	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	819 050.00 €	17	0	0
014	Atténuation de produits	28 184.00 €	17	0	0
65	Autres charges de gestion courante	104 376 €	18	0	0
66	Charges financières	1713.18 €	18	0	0
67	Charges exceptionnelles	2500.00 €	18	0	0
023	Virement à la section d'investissement	494 909.39 €	18	0	0
Total section	FONCTIONNEMENT DEPENSES	1 938 082.57 €			
Chapitre	FONCTIONNEMENT RECETTES	Montant BP 2020	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions

002	Résultat de fonctionnement reporté	242 133.57 €	18	0	0
013	Atténuation de charges	8 000.00 €	18	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	123 300.00 €	18	0	0
73	Impôts et taxes	918 272.00 €	18	0	0
74	Dotations, subventions et participations	618 077.00 €	18	0	0
75	Autres produits de gestion courante	25 300.00 €	18	0	0
77	Produits exceptionnels	3 000.00 €	18	0	0
Total section FONCTIONNEMENT RECETTES		1 938 082.57 €			
Chapitre	INVESTISSEMENT DEPENSES	Montant BP 2020	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	433 952.05 €	18	0	0
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	18	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	69 723.00 €	18	0	0
20	Immobilisations incorporelles	13 500.00 €	18	0	0
21	Immobilisations corporelles	204 200.41 €	18	0	0
23	Immobilisations en cours	300 000.00 €	18	0	0
Total section INVESTISSEMENT DEPENSES		1 021 375.47 €			
Chapitre	INVESTISSEMENT RECETTES	Montant BP 2020	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions
021	Virement de la section de fonctionnement	494 909.39 €	18	0	0
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	18	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	29 000.00 €	18	0	0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	497 316.08 €	18	0	0
165	Dépôts et cautionnement reçus	150.00 €	18	0	0
Total section INVESTISSEMENT RECETTES		1 021 375.47 €			

Yvan HUTCHINSON : « On va passer aux subventions aux associations. »

Arnaud MARQUE : « Vote des subventions accordées aux associations. »

Yvan HUTCHINSON : « Avant de procéder au vote, je précise que là, nous allons procéder par un vote à main levée, à chaque fois. Puisqu'un certain nombre d'entre vous, fait partie de l'exécutif d'un certain nombre d'associations, je demande donc que ceux qui parmi vous font partie de ces directions d'associations ne prennent pas part au vote. C'est pour cela que nous ferons un vote à main levée à chaque fois, pour que Stéphanie ait un décompte précis. Oui je t'en prie Guy ? »

Guy DUBOIS : « Une petite question. Concernant la subvention à l'Association des Jardins Familiaux, on a gratté 100€ sur le montant de la subvention. Par contre on offre une subvention de 100€ à l'association Wez Macquart au fil du temps qui est une association me semble-t-il chapelloise. Alors peut être avez-vous une explication à me donner avant ? »

Ludovic BASECQ : « Wez Macquart au fil du temps est une association qui est sur plusieurs communes, ou plutôt sur une paroisse donc sur plusieurs communes. Elle gère et anime des événements historiques La Chapelle-d'Armentières, Prêmesques, Ennetières-en-Weppes. »

Guy DUBOIS : « est ce que Ennetières-en-Weppes donne une subvention ? »

Ludovic BASECQ : « Je ne sais pas. »

Guy DUBOIS : « ce serait une bonne chose à savoir parce que Wez Macquart au fil du temps le journal on ne l'a pas en mairie ».

Ludovic BASECQ : « il est disponible en mairie à l'ensemble de la population. »

Guy DUBOIS : « en mairie de La Chapelle ! »

Ludovic BASECQ : « Non, de Prêmesques aussi. Il y a des exemplaires qui sont mis à disposition par l'association régulièrement. S'il n'y en a plus il est possible de refaire la demande sans aucun problème ».

Guy DUBOIS : « je trouve cela un peu abusé »

Ludovic BASECQ : « mais ce n'est pas ce moment-là mais ce n'est pas parce qu'on enlève à une association qu'on donne à une autre. Ce n'est pas comme ça qu'on le réfléchit. »

Arnaud MARQUE lit le tableau suivant. Est précisé au cours de la lecture que : L. Basecq ne vote pas pour « Les Enfants d'Abord » ; idem pour N. Guislain avec le Tennis Club Prêmesques ; idem pour Guy Dubois avec les Jardins familiaux ; idem pour D. Dumont, P. Vandendorpe et L. Basecq avec la Gaule Prêmesquoise ; idem pour F. Boulanger pour Yoga Prêmesques.

DONS	Montant Alloué en 2020	Montant présenté au vote du B.P. 2021	Vote du conseil municipal			
			Favorable	Défavorable	Abstention	Pas pris part au vote
Amicale des Donneurs de sang	150	150	17	0	0	0
Total Dons	150	150				
SUBVENTIONS Organismes						
CCAS	3000	3000	17	0	0	0
Ecole Jean-Loup CHRETIEN	1950	3450	17	0	0	0
Total Subventions organismes	4950	6450				
SUBVENTIONS Associations Prêmesquoises						
Les Enfants d'Abord	1000	1000	17	0	0	0
Prêmesques Tennis Club	1200	1000	16	0	0	N. GUISLAIN
Prêmesques Musique	1700	1000	17	0	0	0
Bibliothèque Pour Tous	1000	1000	17	0	0	0
Club des Séniors de Prêmesques	600	150	17	0	0	0

Cyclo Club de Prêmesques	500	400	17	0	0	0
Jardins Familiaux de Prêmesques	200	100	16	0	1	G. DUBOIS
Prêmesques Football Club	4300	4300	17	0	0	0
Prêmesques Handball Club	1200	800	17	0	0	0
Comité des Fêtes Prêmesquoises	400	400	17	0	0	0
La Gaule Prêmesquoise	200	200	14	0	0	L. BASECQ, D. DUMONT, P. VANDEN DORPE
Wez-Macquart au Fil du Temps	100	100	17	1	0	
Yoga Prêmesques	200	200	16	0	0	F. BOULANGER
Les Ludivores	0	200	17	0	0	0
Total Subventions	12 500	10 850				
Adhésions						
Mission locale pour l'emploi	4400	4286	17	0	0	0
SESAME EMPLOI	2500	1800	17	0	0	0
Total Adhésions	6 900	6086				
TOTAL GENERAL	24 700	23 536				

Ludovic BASECQ : « Juste apporter une précision par rapport à l'ensemble des subventions et des associations qui auraient été éventuellement lésées. Cela a été fait en observant bien les finances de chaque association. On ne met en péril aucune association. C'est aussi en fonction des activités qui ont été fortement réduites pour certaines assos et donc forcément les dépenses n'étaient pas là. On reste ouvert à toutes les associations pour discuter de ce point. Merci. »

Yvan HUTCHINSON : « Nous en avons donc terminé avec la partie du budget primitif. La délibération suivante à faire est une demande de subvention auprès du fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille sur le volet transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal et en l'occurrence sur un sujet que nous avons déjà évoqué qu'est la rénovation du parc de l'éclairage public. Monsieur Marque vous avez la parole. »

2021-06 Demande de subvention auprès du fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille – Volet Transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal - Rénovation du parc de l'éclairage public - Exercice 2021

Arnaud MARQUE : « Nous avons réalisé un diagnostic de l'état de son parc d'éclairage public, ceci dans un souci de rénovation du parc, d'amélioration de la performance énergétique et de valorisation des espaces. L'objectif de ce diagnostic est d'aboutir à l'élaboration d'un projet de rénovation chiffré définissant les orientations en termes d'actions visant à réduire les coûts d'exploitation et de maintenance, tout en améliorant la sécurité ainsi que la qualité du parc d'éclairage.

Il s'est avéré que la commune possède un parc d'éclairage public qui est de manière globale assez hétérogène, avec différents modèles de lanternes. Il est constaté également un éclairage très énergivore avec des puissances de lampes élevées.

18 postes de commandes sont répartis sur le territoire de la commune alimentant 495 points lumineux.

Le diagnostic a permis de mettre en évidence que 11 postes de commande sur 18 sont en mauvais état ou vétustes, certains présentent d'ailleurs un danger. Sur les 495 points lumineux 289 luminaires sont en mauvais état et 103 sont vétustes.

Il convient donc de rénover entièrement le parc de l'éclairage public de la commune. Il est préconisé le remplacement systématique des principes d'allumage des postes de commandes au profit d'horloges astronomiques et de procéder au remplacement des postes vétustes présentant un potentiel danger.

Concernant les points lumineux, il est proposé de remplacer les lanternes et les lampes néfastes pour l'environnement, notamment les luminaires de type boule ainsi que les lanternes équipées de lampes fonctionnant au mercure, ces deux catégories étant aujourd'hui interdites à la vente.

L'objectif des travaux de rénovation du parc d'éclairage public de la commune est d'avoir un parc en bon état de fonctionnement, de réduire de façon significative la consommation électrique, de réduire les puissances souscrites d'abonnement après les travaux, de réduire les coûts liés à la maintenance des installations, d'obtenir une meilleure efficacité énergétique des luminaires, d'obtenir une durée de vie plus longue des sources lumineuses, de réadapter les niveaux d'éclairage en fonction de la typologie des voiries, d'améliorer la qualité d'éclairage, d'améliorer la perception visuelle de la part des usagers, de diminuer la pollution lumineuse pour la biodiversité et de contribuer à l'identité visuelle de la commune.

Le montant estimé des travaux relatifs à ce projet s'élève à 447 522.00 € HT

Financement du Projet : Montant HT de l'opération : 447 522 .00 € HT

DETR : 179 008.80 € (40 %)

Fonds de concours de la MEL : 179 008.80 € (40%)

Autofinancement : 89 504.40 € (sur le HT)

Le Conseil Municipal doit :

- Approuver le projet de rénovation du parc de l'éclairage public comme présenté ci-dessus
- Autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour solliciter une subvention au titre du fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille – Volet Transition énergétique et bas carbone
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier. »

Yvan HUTCHINSON : « Avant de passer au vote, j'apporte un éclairage complémentaire à ce que vient de dire Arnaud. Lors du précédent conseil, vous vous souvenez que nous avons voté la possibilité d'avoir une subvention à la DETR : la dotation d'équipement qui est l'état et aussi au conseil régional. Si on fait la somme de toutes les possibilités on dépasserait les 100 %. Et ça ne peut pas se faire. Donc on a une stratégie de couvrir tout le spectre de subventionnement possible. On verra ensuite ce qui nous sera octroyé ce sera 70 ou 80 %, en tout cas, on espère. Donc c'est vraiment l'idée.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations sur cette demande de subvention au fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille, qui je vous rappelle ce sont des enveloppes budgétaires thématiques. Dans ce cas-là je propose de passer au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-07 Autorisation de signature de la convention relative aux modalités d'accès aux données du portail cartographique métropolitain des logements locatifs sociaux entre la Commune de Prêmesques et la Métropole Européenne de Lille

Nathalie GUISLAIN : “ ce soir, nous devons autoriser la signature de la convention relative aux modalités d'accès aux données du portail cartographique métropolitain des logements locatifs sociaux entre Prêmesques et la MEL.

1. CONTEXTE

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de la Métropole Européenne de Lille est chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer la Convention Intercommunale d'équilibre territorial, ainsi que son annexe la Charte métropolitaine de relogement et le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur. La MEL, à travers ces trois documents cadre, s'engage à atteindre les objectifs d'équilibre territorial et d'équité dans le traitement de la demande.

Pour servir cet objectif, la MEL a développé un portail cartographique métropolitaine des logements locatifs sociaux, offrant une vision dynamique et consolidée à différentes échelles de l'état du parc de logements, de son occupation et permettant d'appréhender l'environnement des résidences à travers le diagnostic de la fragilité des quartiers et de la proximité d'équipements.

2. DESCRIPTION DU PORTAIL CARTOGRAPHIQUE DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Le portail doit permettre une connaissance partagée, entre les partenaires du territoire, de la situation effective des résidences et des quartiers. Les données partagées dans le portail sont mises à disposition sous forme de statistiques et organisées en 3 thématiques :

- Données descriptives du parc provenant du Répertoire des Logements Sociaux (fichier RPLS)

- Données d'occupation (qualification du parc de l'Union Régionale Habitat Hauts-de-France, données bailleurs, et lorsqu'elles sont disponibles les données issues de la cartographie nationale de l'occupation sociale du GIP-SNE),
- Données agrégées sur les attributions (données issues de l'infocentre du SNE et traitement MEL).

Les données y sont analysées et représentées à différentes échelles : Communes/IRIS/ quartiers QPV/ Résidences. A l'échelle résidence, les données descriptives ne sont pas consultables en deçà de 11 logements respectant le seuil du secret statistique. La résidence ou les logements individuels sont néanmoins cartographiés même si aucune donnée n'est associée.

3. LES USAGES DU PORTAIL

Les informations précisées ci-dessus sont mises à la disposition des communes membres, des organismes de logement social, de l'Union Régionale Habitat, d'Action Logement, du Département et de l'Etat pour les finalités suivantes :

- Réaliser un diagnostic partagé,
- Accompagner les acteurs du logement à piloter les orientations en matière d'attribution définies par les conventions intercommunales d'attribution ou d'équilibre territorial (CIA ou CIET),
- Eclairer, préparer et aider la décision de la commission d'attribution grâce à une analyse qualitative et partenariale des résidences,
- Contribuer à l'objectif plus général de favoriser des partenariats autour des attributions et de la programmation de logements sociaux,
- Définir les politiques habitat.

Ces outils et ces travaux préfigurent la mise en place de la cotation de la demande qui sera mise en place dans la MEL conformément à la loi ELAN.

4. LA CONVENTION

Les partenaires souhaitant disposer du portail des logements locatifs sociaux de la MEL doivent signer une convention relative aux modalités d'accès et s'engagent ainsi à respecter les conditions d'utilisation, de sécurisation des données et à ne pas communiquer les données du portail. Ils s'engagent à les utiliser uniquement et strictement dans le cadre de celui indiqué dans la convention, c'est-à-dire la définition, le suivi des politiques d'attribution, de programmation de logements sociaux et la préparation concertée des commissions d'attribution logement.

La convention précise également les règles de confidentialité (le recueil, le transfert et l'exploitation des données sont soumis au respect des règles mentionnées dans la loi modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016).

Nous devons autoriser ce soir la **signature de la convention relative aux modalités d'accès aux données du portail cartographique métropolitain des logements locatifs sociaux passée entre la Métropole Européenne de Lille et la Commune de Prèmesques.**

Yvan HUTCHINSON : "Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur cette délibération d'autorisation de conventionnement ? "

Denis DUMONT : "C'est uniquement sur la commune de Prèmesques ?"

Nathalie GUISLAIN : "Non ça sera partenariat qui va être signé avec toutes les communes"?

Yvan HUTCHINSON : "Cela concerne toutes les communes de la Métropole Européenne de Lille"

Denis DUMONT : "On n'aura pas vu sur les communes voisines ?"

Nathalie GUISLAIN : "Les données qui vont nous être transmises ne concerneront que la commune de Prèmesques".

Yvan HUTCHINSON : "D'autres questions ? Il n'y en a pas il n'y en a pas. Je vous propose de passer au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-08 Autorisation de signature de la convention renforcée de partenariat entre la commune de Prèmesques et l'Association Emploi-Formation Vallée de la Lys & Flandre Intérieure

Nathalie GUISLAIN : “Vous le savez on travaille depuis plusieurs années en collaboration avec le PLIE et la Mission Locale, qui sont regroupés sous l’Association Emploi-Formation Vallée de la Lys & Flandre Intérieure.

Cette année, on voudrait renforcer ce partenariat avec la convention d'appuyer que vous voyez sur la table. L'objectif c'est qu'on favorise vraiment l'insertion sociale et professionnelle de nos habitants : jeunes et moins jeunes afin de les soutenir dans leur recherche professionnelle et leur difficulté à trouver une réinsertion professionnelle ou sociale. Pour soutenir cette action, nous allons moi signer une convention ce jeudi en présence des représentants de la Mission Locale et du PLIE et de Bernard Haezebrouck le président de cette association. La convention sera signée pour une durée qui ira jusque fin décembre 2021. Puis elle aura une durée d'un an. On va se caler sur une année calendaire. On s'engage mutuellement à plusieurs choses c'est à dire que la commune et la mission locale vont par le biais de nos permanences. Des permanences qu'on a mis en place de 2 fois par mois à Prêmesques. Ils vont vous nous confier un référent, ce qui est déjà le cas maintenant. Un référent pour le PLIE et la Mission Locale, qui est présent pendant ses permanences pour accompagner les demandeurs d'emploi et les aiguiller vers le PLIE ou la Mission Locale. Ils nous proposent un accueil de qualité et un accompagnement personnalisé pour toutes les personnes qui vont venir lors de ces permanences. On a également une personne qui est membre du CCAS qui est présente également pendant ces permanences. On s'engage à leur donner un local. C'est fait, on a une salle dans la mairie dédiée à nos permanences, dans laquelle les personnes du PLIE et de la Mission Locale peuvent venir. Eux, de leur côté, ils s'engagent à nous communiquer régulièrement le bilan statistique, de nous fournir un suivi des personnes qui viennent pendant ces permanences emploi et donc nous également en contrepartie on s'engage également à leur donner de la visibilité donc que ce soit dans notre bulletin municipal, sur le site de Prêmesques ou dans toutes les publications qu'on peut faire. On leur donne de la visibilité sur les services qu'ils peuvent apporter aux personnes qui sont en recherche d'emploi et d'intégration. Je ne vous lis pas toutes les modalités de partenariat mais l'objectif c'est bien celui-là donc de renforcer notre collaboration qui est déjà effective. La signature aura lieu ce jeudi matin.

Yvan HUTCHINTSON : “si nous votons”.

Nathalie GUISLAIN : “oui, si nous votons en effet. Tout dépend de vous maintenant”.

Yvan HUTCHINTSON : “Est-ce qu’il y a des remarques ? Ou des questions ? Nathalie vous a bien résumé le document cadre ? Y en a-t-il d'autres ? Pascal ?

Pascal VANDEN DORPE : “Concernant cette convention et ce partenariat qui est déjà effectif je pense. Est ce qu'on a déjà un retour sur le nombre de Prêmesquois ?”

Nathalie GUISLAIN : « alors c'est une donnée un peu confidentielle mais tout ce qu'on sait c'est qu'on ne touche pas assez de personnes qu'on le devrait. La Mission Locale a des Prêmesquois, même chez eux à Armentières. Mais statistiquement, on sait qu'on devrait toucher plus de demandes par rapport au pourcentage des personnes en recherche d'emploi. On connaît un peu la situation de Prêmesques et donc statistiquement on sait qu'on ne touche pas tout le monde. C'est vraiment le but de cette convention et de ce partenariat renforcé c'est d'aller toucher justement les personnes sur qu'on n'a pas encore en visibilité Sinon les permanences ont déjà démarré. On a entre une et 2 personnes qui viennent à chaque permanence pour l'instant sur rendez-vous mais qu'on ouvre maintenant sans rendez-vous pour faciliter l'accès et la démarche. »

Yvan HUTCHINTSON : « D'autres questions, compléments d'information, demande de précision ? S'il n'y a plus de remarques, je propose d'adopter cette délibération. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie de m'autoriser à accueillir jeudi matin Bernard HAESEBROCUK pour la signature de cette convention. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

Yvan HUTCHINTSON : « L'ordre du jour de notre conseil municipal du 8 mars est épuisé.

Il nous reste les questions diverses. J'ai également quelques annonces à vous faire. Mais avant, je suis prêt à donner la parole à chacune et chacun d'entre vous qui le souhaiteraient pour questions éventuelles, demandes de précisions sur des dossiers municipaux. Pas de remarque pour le moment ?

Déjà prendre note, mais vous l'avez sur vos mémos de ce soir ; la date de nos prochaines réunions de conseil qui auront lieu le lundi 19 avril et le lundi 28 juin. Nous verrons au niveau des horaires si nous continuons à l'heure de ce soir. Ça, c'est un premier point.

Le 2e point : le gouvernement a émis un décret concernant les élections départementales et régionales qui aurait lieu simultanément sur 2 tours de scrutin les 13 et 20 juin prochains. Cela paraît peut-être loin, mais c'est finalement tout proche. Qui dit 2 élections dit 2 bureaux de vote à chaque endroit. Je vous le dis par avance je sais que vous avez forcément des événements familiaux surtout s'il y a de l'assouplissement sanitaire dans l'air. On aura besoin de main d'œuvre ces 2 dimanches là les 13 et 20 juin prochains.

Aussi, comme j'ai pu l'indiquer à un certain nombre d'entre vous lors de la réunion de débat d'orientation budgétaire, je ferai un Facebook live avec les habitants lundi 22 mars prochain. Comme on est censé être à la maison à partir de 18h, je vais démarrer ça vers 18h30.

L'objectif est de prendre un maximum de questions à la volée et de répondre aux habitants qui ne sont pas facilement en contact avec vous dans vos quartiers et qui n'ont pas facilement la possibilité de venir me voir en permanence municipale ou en rendez-vous afin de leur répondre au mieux à leurs attentes. Est ce qu'il y a d'autres remarques ou d'autres questions ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Une petite communication sur les travaux du parc paysager suite et fin. Comme certains d'entre vous ont pu voir en se baladant, la plantation du secteur du poumon vert, de la rue du Couvent et de la rue Pasteur, a été effectuée ces jours-ci avec une impressionnante de plantation d'arbres et surtout des fruitiers. C'est 306 arbres qui ont été plantés sur le secteur. Il s'agit bien d'une ressource le principe de la ressource c'est de les laisser se développer et ensuite de les implanter sur une autre partie de la commune. Nous verrons donc par la suite où nous les implanterons si c'est à la base de loisirs ou ailleurs selon les endroits où on a besoin de replanter des arbres.

Les jeux, on s'est aperçu qu'ils avaient un grand succès du fait des vacances et du beau temps. J'ai contacté l'architecte qui gère le chantier, c'est le maître d'œuvre, pour connaître une date de réception partielle du chantier avec les jeux. Pour que les jeux soient utilisés officiellement. Probablement fin de semaine ou début de semaine suivante.

Il nous reste des travaux : la peinture des dalles de pixel Park. Il s'agit d'un mélange de couleurs on est en train de définir la palette des couleurs de ces dalles qui seront installées près de la maison des associations et près de l'école pour une fin de chantier probablement pour la fin mars. »

Yvan HUTCHINTSON : « merci Pascal pour ces précisions. C'est en effet un site d'animation pour la commune qui est attendu. Dès que les 1ers beaux jours sont là on sent l'impatience des enfants et des parents. On la comprend bien. On respecte notre planning et le planning du maître d'œuvre. Mais comme Pascal le précise : avant les beaux jours, il y a eu aussi beaucoup d'intempéries. Et des grands froids et tout ça a été ralenti. Il y a également beaucoup de travaux dans le centre-ville de la commune avec la réfection de la voirie de la rue du Retour. Je réponds en même temps qu'on est en conseil, à des remarques, qui ont été faites sur les réseaux sociaux. On insiste beaucoup pour que des travaux soient faits. Mais l'ordonnateur des travaux c'est la Métropole Européenne de Lille. Certains parents disent que cela aurait pu être fait plus tôt, pendant les vacances. C'est vrai. Mais il n'y a pas qu'une seule commune dans la Métropole Européenne de Lille. Il y en a 90. Il faut que les travaux se planifient. Ils devraient être terminés d'ici la fin de semaine. »

Pascal VANDEN DORPE : « Au niveau des travaux, le retard a été dû aussi aux intempéries. Il y a eu en effet une période de gel qui n'est pas propice aux enrobés. Donc, la société Eurovia a pris du retard.

Concernant le chantier de la base de loisirs, l'implantation des arbres a été effectuée aussi la semaine dernière avec plus de 50 essences différentes du charme du hêtre du chêne des essences nobles. Il reste à faire l'engazonnement de la petite partie va concerner la partie derrière l'étang pour y faire des animations au niveau de cette base de loisirs. Au total, au niveau de la commune on a recensé environ 358 arbres replantés depuis le début du mandat. »

Yvan HUTCHINTSON : « pour un objectif de 500 arbres replantés d'ici la fin de notre mandat. S'il n'y a plus de remarques ou de question je vous propose de lever la séance. Je vous remercie. Merci pour l'adoption de ce budget. Le budget, c'est l'acte de l'année. Merci à vous. »